Le Bucley

22a Le Bucley

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage s'expose vers le sud et vers l'ouest en pente légère. Son terrain un peu mouvementé présente au sud une dépression assez marquée, tandis que des élévations se forment à l'ouest et au nord-est. Dans la partie sud, la couche de terre est suffisante en général. Moins favorisées sont les régions du nord-est, sur les bosses en particulier. L'herbe croît en abondance là où le sol le permet. Quelques chardons et des vératres dans le sud-est sont les mauvaises plantes les plus répandues. Le cyclone de 1971 a également touché ce pâturage et arraché des arbres par endroits. Les zones dévastées au sud ont été mises à ban. Quelques bonnes régions demeurent trop boisées sur la surface de parcours actuelle et l'on ne devrait pas renoncer à les dégarnir tout en poursuivant l'essartage des jeunes sapins.

L'accès est asphalté jusqu'à la Duchatte, puis empierré sur le dernier tronçon. Sur cet alpage qui se prolonge sur la partie basse du Pré d'Etoy, il n'est estivé que les vaches, le taureau et le cheval. Ces animaux effectuent le pâturage tournant dans 4 parcs. L'eau leur est apportée par des citernes et un puit dans 4 bassins placés en contrebas, leur niveau étant maintenu constant par des flotteurs. Du foin est amené par l'exploitant depuis sa ferme. On amène également la paille nécessaire pour la litière. Tout le fumier s'évacue au fur et à mesure à l'aide du tombereau à cheval. Sa répartition se fait par grassons. L'écoulement des étables s'en va dans une fosse couverte. Le purinage se pratique avec une bossette à pression. Sur ce pâturage et sur celui du Pré d'Etoy, il est répandu annuellement un total de 15 tonnes de scories Thomas et sel de potasse.

La fabrication fromagère se pratique dans une chaudière placée directement sur le feu. Le bois de chauffage se prélève sur la propriété. Actuellement, on brûle les nombreux débris que constituent les arbres cassés par l'ouragan. Une fois par semaine, on fabrique du seré. Le lait résiduel est centrifugé avant d'être fourragé aux porcs. La matière grasse ainsi récupérée sert à fabriquer du beurre de cuisine qui est expédié à Lausanne.

Bâtiment

Ce chalet-étable a été reconstruit en 1958 à la suite d'un incendie. Le personnel dispose de 4 chambres, dont 3 à l'étage et une au rez-de-chaussée. Le local de fabrication sert en même temps de cuisine. Son sol est recouvert de planelles. A côté se trouvent la cave à lait qui est bétonnée et la cave à fromage dont le sol est de terre battue. L'eau est installée à la cuisine avec une pompe à bras. Pour s'éclairer au local de fabrication et aux étables on dispose de la lumière à gaz avec bouteille de butane. Deux grandes écuries doubles communicantes permettent l'attache de 72 UGB. Leurs couches sont de bois, séparées au centre par une allée en béton munie d'un caniveau d'écoulement. Chaque rangée est dotée de crèches. La porcherie se trouve au sud-ouest, soit à l'extrémité opposée à l'habitation. Par temps de pluie, l'accès aux écuries par le côté nord-ouest devient assez boueux.

Améliorations à effectuer

- diminuer le taux de boisement par endroits dans les combes du sud-est et poursuivre l'essartage en général
- aménager une surface en dur permettant d'améliorer la sortie de l'étable au nord-ouest

Le Bucley

Propriétaire:	Commune de L'Abbaye
Exploitant:	Besson Jean-Pierre, Berolle
Altitude:	1380-1447 m.
Superficie:	48 ha.
Durée du pacage:	120 jours
Pâturage à vaches:	46 vaches, 5 veaux.

Le Bucley

Ce pâturage s'expose vers le sud et vers l'ouest en pente légère. Les conditions géologiques et la nature du sol sont très variables. On trouve quelques bonnes parcelles où la couche de terre en suffisance permet la croissance d'un fourrage abondant. Par contre, certains endroits principalement dans les combes supérieures présentent un sol rocailleux moins favorable à la croissance herbagère. On accède à ce pâturage par un très bon chemin. L'emplacement du chalet est quelque peu décentré. Le bâtiment comprend une étable avec crèches pouvant loger environ 80 UGB. Conditions de logement: 3 chambres, cuisine, douches, WC. Il y a une fosse à purin de 30'000l., épandage avec bossette à pression. Le chalet est également équipé d'un local de fabrication, chambre à lait, cave à fromage. Approvisionnement en eau: 4 citernes, 130'000 l. Le pâturage est divisé en 4 parcs avec bassin.

Fumure: fumier en grassons, purin, 5 t. de scories, 2 t. de potasse. Le lait obtenu au moyen de la traite mécanique et qui était autrefois transformé en fromage est maintenant livré à la centrale Orlait.

LE BUCLEY
ALT.1429
L'ABBAYE 1958
ER

Le Bucley doit être propriété de la commune de l'Abbaye depuis des siècles. On aurait aimé connaître l'histoire de cette grande montagne un peu en détail. Faisant référence aux notes sur les alpages de la dite commune établie par Charles-Edouard Rochat en 1966, on doit admettre que rien n'est bien clair, et que surtout des dates précises concernant les achats ne sont la plupart du temps pas données. On nage dans un flou complet, ce qui n'eut pas l'air de gêner outre mesure les auditeurs de l'époque auxquels ces renseignements étaient destinés.
On pourra juste noter :

Rien à signaler en ce qui concerne le Bucley, avant l'incendie du chalet dont chacun se souvient. Les procès-verbaux font mention que, en 1666, le Conseil des douze décide de l'amodier pour faire un seul train avec la Duchatte.

Même la lecture de nos notes archivistiques ne donnent pas de renseignements solides. Nous sommes donc tenu pour l'heure de vous offrir que quelques documents piqués un peu au hasard sans qu'il n'y ait de continuité. Celle-ci pourra éventuellement être retrouvée ultérieurement.

On sait donc que le chalet a été détruit dans un incendie de 1958 et qu'il a été reconstruit. Selon la forme qu'il a adoptée, on peut comprendre que ce n'était d'aucun rapport avec l'ancien chalet dont malheureusement nous ne connaissons que la photo du bulletin 1950 de la SVEA, et d'une qualité telle qu'agrandie nous n'y voyons plus grand-chose !

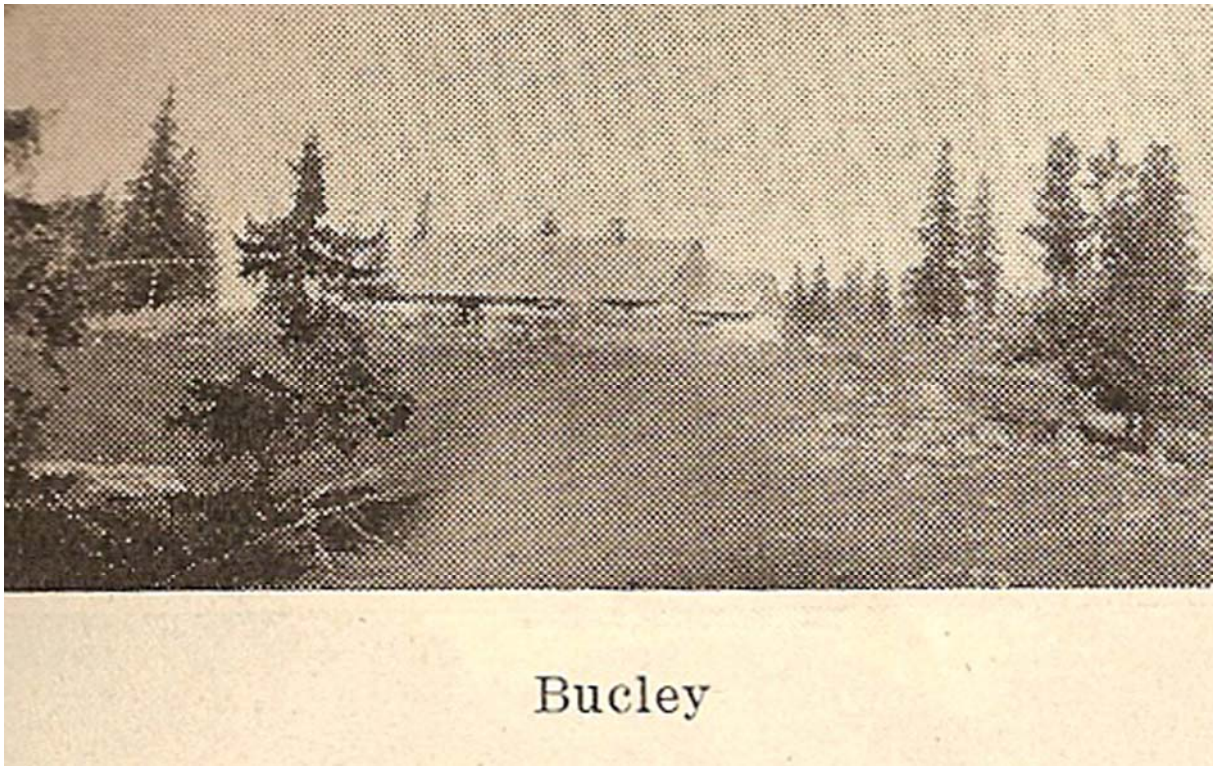

○ Monument hist.	△ Mis à l'inventaire	□ Protec. biens cult.	VIII No District	563 No Cadastre	139 No Commune	17 AUP No fiche

RECENSEMENT ARCHITECTURAL DU CANTON DE VAUD

No de fiche	*1*	17 AUP
Commune et No	*2*	L'ABBAYE * 1
District	*3*	La Vallée
Adresse	*4*	Rue * No rue *13 No
Lieu dit	*5*	Le Bucley
No cadastre	*6*	563 *Folio: 29
Propriétaires	*7*	Commune
Négatifs	*8*	16/6-7
Valeur	*9*	HC * 1 * 2 * 3 * (4) * 5 * 6 * 7
Date valeur	*10*	printemps 1981
Commentaire	*11*	
Mesures	*12*	CMH * IMNC * CFMH * F
Dates mesures	*13*	
Commentaire	*14*	TYPE I n° 23

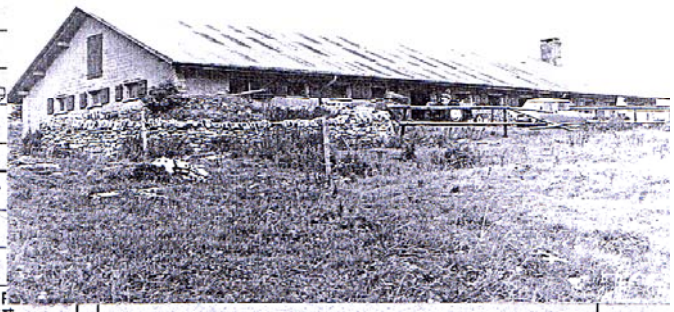

Type de bâtiment	*15*	Maison * de maître * Bourgeoise * Paysanne * Vigneronne * Halles * Maison forte * Ecole * Alpage
Fonctions actuelles	*16*	Habitation * Commerce * Administration * Atelier * Auberge * Ferme * Vigneronne * Ecole * fromagerie
Etat de conserv.	*17*	~~Bon~~ * Moyen * Mauvais * Intervention nécessaire *
Annexe	*18*	Fontaine * Dépôt * Hangar * Garage * Grenier * Four * Ecurie * Poulailler * Communs *
Valeur annexe	*19*	HC * 1 * 2 * 3 * 4 * 5 * 6 * 7 * F *
Autres annexes	*20*	No fiches: * * * *
Dossiers	*21*	ACV * AMH * MH-A * MAH *
Photos	*22*	BCU * AMH * * MAH *
Relevés	*23*	ACV * AMH * MH-A * MAH *
Iconographie	*24*	BCU *
Bibliographie	*25*	BCU * MH-A * MAH *
Commentaires historiques	*26*	

Date construction	*27*	env 1960	Dates transf.	*28*	
Estimation fiscale	*29*		Date estimation	*30*	
Estim. incendie	*31*		Date estimation	*32*	
No incendie	*33*	411	Coordonnées	*34*	513930/163595
Recenseurs	*35*	D. Glauser	Date recensement	*36*	IX.80

Extraits divers du cahier des tâches de la commune de l'Abbaye – ACA –

GBE1 - **Du 5 mai 1832.**

La commission de la municipalité se propose de donner l'entreprise pour la construction d'une chambre sur la cuisine et la chambre à lait du chalet du Bouclay.

1o Cette chambre devra avoir 12 pieds de longueur sur 10 pieds de largeur, sa hauteur est fixée par la pièce soit tirant de la ramure du chalet, c'est-à-dire environ 6 pieds.

2o Elle sera en planches crêtées, rabotées intérieurement, de même que le plancher et les plafonds.

3o Il y aura une porte en planche pendue avec des épares en fer et un escalier pour monter dans cette chambre.

4o La commune fournira le bois nécessaire pour tout le marinage. Il sera marqué au bois du Chalet Neuf**.** L'entrepreneur sera tenu de le voiturer et de fournir à ses frais les planches et autres matériaux nécessaires à cette construction.

5o Une commission de la municipalité donnera les directions ultérieures et détaillées nécessaires à cet effet. Elle se transportera au dit chalet.

6o Cette chambre sera entièrement finie pour le 1er juillet prochain ; l'ouvrage devra être bien fait et soumis à la réception de la Municipalité.

Il est entendu qu'il doit y avoir deux bois de lit adaptés aux parois.

7o Il sera placé une petite fenêtre d'environ un et demi pied carré. La Commission se réserve le choix sur tous les miseurs.

Expédié à François fils de Charles Rochat, charpentier des Bioux, pour le prix de 65 francs 5 batz pour tout.

GBE2 – **Du 7 juillet 1866 –**

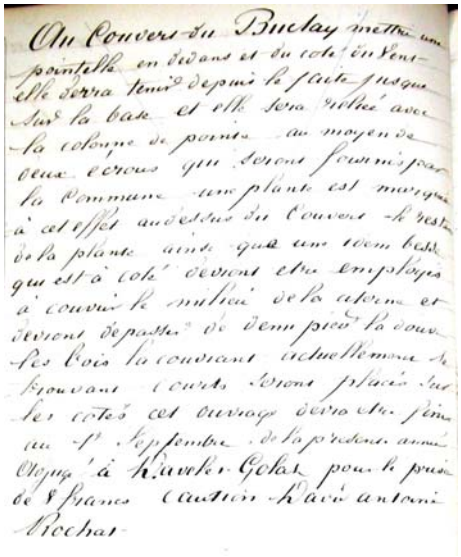
Au Couvers du Buclay mettre un
pointelle en dedans et du coté en dehors
elle sera tenue depuis le faite jusque
sur la base et elle sera rivée avec
la colonne de pointe au moyen de
deux ecrous qui seront fournis par
la Commune une plante est marquée
à cet effet au dessus du Couvers le reste
de la plante ainsi que une dem bess
qui est à coté devront etre employés
à couvrir le milieu de la colonne et
devront depasser de dem pieds la couv.
les bois la couvrant actuellement se
trouvant courts seront placés sur
les cotés cet ouvrage devra etre fini
au 1er Septembre de la présente année
Ouvrage à Xavier Golay pour le prix
de 8 francs Caution Xavier antoine
Rochat

Au chalet du Bouclay fournir une table pour presser les fromages de 2 ½ pouce d'épaisseur, large de 26 pouces et longue de 5 pieds, rigolée et faite d'après les formes usitées, elle sera, au cas qu'elle soit en deux pièces, crêtées au milieu et liée par deux laçoires. Cet ouvrage sera fait au 20 juillet de la présente année. Adjugé à Moïse Rochat municipal pour le prix de neuf francs cinquante.

GBE3. **Du 19 mai 1885**

Conditions sous lesquelles la section des domaines et bâtiments fait miser au rabais l'entreprise pour pavage de la cuisine du chalet du Boucley.

1o Ce pavé sera fait avec des pierres travaillées à la pique et ayant au moins 20 centimètres d'épaisseur.

2o Les pierres seront posées dans un ban de mortier ou de sable, à joints ouverts, afin d'y couler du ciment entre.

3o L'entrepreneur devra enlever le pavé actuel et niveler le sol avant de poser son ouvrage.

4o La mise aura lieu au mètre carré, toutes fournitures en pierres, sable & ciment à la charge de l'entrepreneur et l'ouvrage terminé pour le 10 août prochain.

5o Cet ouvrage sera exécuté sous la surveillance et la direction de la section, laquelle ne délivrera les bons de paiement qu'après l'ouvrage terminé.

Adjugé au prix de deux francs septante neuf centimes le mètre carré à J. Vanini maître maçon.